



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 1/2014-2015**

du 7 juin au 22 août 2014

Renens, le 22 août 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée, en annexe au dépôt de préavis, réponses aux questions, interpellations, motions ou postulats.

1. Sous la loupe

Projet de la Grange – Rue du Château 17

La Municipalité a approuvé le programme des locaux prévus sur le site communal de l'avenue du **Château 17** (Grange de Florissant et crèche le Tournesol) et comprenant l'aménagement de près de 1000 m² de surfaces destinées à la petite enfance. Ce projet fait partie du programme de législature 2011-2016 de la Municipalité et le programme défini ci-après va permettre de lancer un concours d'architecture :

- 592 m² à l'usage de l'accueil de la petite enfance selon les besoins et les directives définis par la Direction de la Sécurité sociale. Cela permettra la création d'une crèche-garderie de 44 places d'une surface de 284 m² (y compris les 17 places existantes) et d'une UAPE (unité d'accueil pour écoliers) de 24 places d'une surface de 148 m²
- 196 m² pour les locaux du GAF (Groupe d'animation de Florissant) et locaux de quartier, selon les besoins définis par la Direction Culture-Jeunesse-Sport
- 94 m² supplémentaires pour des locaux à usage exclusif de l'Association de Florissant pour son jardin d'enfants "L'école du Jeudi", selon besoins définis par la Direction de la Sécurité sociale. Cette mesure devra permettre une augmentation de l'ouverture du jardin d'enfant
- 50 m² à l'usage de la voirie
- 20 m² environ pour les locaux techniques et de chaufferie.

La Ville de Renens choisit l'électricité la plus écologique possible!

La nouvelle stratégie énergétique de la Confédération pour 2050 et la volonté populaire de préserver la qualité de notre environnement ont conduit les fournisseurs d'électricité à modifier leur stratégie d'entreprise :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Romande Energie a développé une offre de fourniture d'électricité qui permet d'identifier la source de production et la provenance géographique du

courant introduit dans le réseau. Pour les particuliers, il est proposé les 3 types d'électricité suivants :

- TERRE ROMANDE - de provenance uniquement de Suisse romande et composé de principalement d'énergie hydraulique, avec également quelques pourcents de photovoltaïque et d'éolien.
- TERRE SUISSE - de provenance uniquement de Suisse et composée de 60% d'énergie hydraulique, de 35% de nucléaire et 5% des centrales à gaz. Son tarif est identique au tarif de base en 2013.
- TARIF STANDARD - de provenance non déterminée et de sources non renouvelables, soit nucléaire et centrales à charbon et à gaz.

Dès le 1^{er} juin 2014, la Municipalité a décidé d'aller encore plus loin et d'acheter toute l'électricité nécessaire pour l'éclairage public et les bâtiments communaux (scolaires, administratifs, locatifs) de type labellisé Naturemade star, issue d'installations vaudoises. Ce label assure un respect des critères et des normes écologiques pour la production d'électricité 100% renouvelable. Décerné par l'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement (VUE), ce label est le plus strict d'Europe.

En faisant ce choix, la Ville de Renens montre son exemplarité au niveau environnemental et renforce son label Cité de l'énergie.

Renens entreprise formatrice – point sur les apprentis

Le nombre de jeunes faisant leur formation dans le cadre d'un apprentissage fait toujours l'objet d'une attention très soutenue et toutes les Directions participent à la formation professionnelle. Il y a lieu de préciser également que des stages dans le cadre d'écoles professionnelles sont organisés ainsi que des stages probatoires.

En juillet 2014, 13 apprenti-e-s auraient dû terminer leur formation auprès de la Ville de Renens. Une apprentie, venue faire sa dernière année d'apprentissage, a échoué son CFC (Certificat Fédéral de Capacité), elle referra donc sa 3^e année auprès du Service du personnel. Un apprenti, agent d'exploitation a également été en échec; il a souhaité terminer fin juillet son activité au sein de la Ville de Renens.

Voici les 10 CFC obtenus et 1 attestation fédérale :

- 1 assistante de bureau (attestation fédérale) Mlle Mélanie Weder
- 3 employés de commerce (dont une maturité professionnelle commerciale) M. Davide Ciarammela *CTC* (MPC), M. Yann Chappuis *Service des Finances*, M. Pierre Janin *CJS*
- 3 assistants socio-éducatifs (dont une maturité) Mlle Solmaz Ciftçi *Farandole* (maturité), Mlle Franzia Soamihaja Sciboz *Farandole*, M. Umut Kiliç *CRA*
- 1 peintre en bâtiment, Mlle Marine Bougeon
- 1 horticulteur-paysagiste, M. Steven Schlosser
- 2 agents d'exploitation (dont un article 32), M. Nicola Velardi *Salle de spectacles*, M. Gianluca Corronca (art. 32) *CTC*.

Un apéritif en leur honneur a été organisé le 7 juillet 2014, la Municipalité a pu ainsi les féliciter et leur souhaiter plein succès pour leur avenir professionnel.

Au début de cette année scolaire 2014-2015, 8 apprenti-e-s poursuivent leur apprentissage, 7 nouveaux apprentis débuteront leur formation. 2 collaborateurs entameront également la formation d'agent d'exploitation en cours d'emploi (art. 32 LFP). Si des demandes d'apprentissage arrivent en cours d'année nous les évaluons toujours étant donné que nous avons encore quelques disponibilités, ce qui permet d'engager en cours de route des apprentis, qui pour diverses raisons, seraient en rupture d'apprentissage.

Dès lors, la Ville de Renens compte 15 apprenti-e-s et 2 formations d'agent d'exploitation en cours d'emploi :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Employé-e de commerce : | 5 |
| Horticulteur-paysagiste : | 4 |
| Agent d'exploitation : | 2 |
| Agent d'exploitation, <i>art. 32</i> | 2 |
| Informaticien : | 1 |
| Assistant-e socio-éducatif-ve : | 3 |

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- d'autoriser le remplacement de la **chaudière** du pavillon des Corbettes;
- de verser un **don** de CHF 1'700.- à la fondation "Le Petit Cœur" du Professeur René Prêtre, chef du Service de chirurgie cardio-vasculaire du CHUV, pour ses futures campagnes d'opérations au Mozambique. Ce montant représente la rétrocession, pour Renens, du bénéfice de l'exercice 2013 de l'Union des communes vaudoises restitué aux communes et fait suite à la conférence du Prof Prêtre lors de la journée des communes vaudoises;
- d'approuver le choix du Comité de pilotage du **Réseau d'accueil de jour des enfants** de Renens-Crissier en ce qui concerne le logiciel de gestion administrative de la liste d'attente centralisée du Réseau;
- de valider le projet routier de l'**avenue de Malley** et de la **rue de l'Usine-à-Gaz en vue de l'examen préalable auprès du Canton**. Il sera soumis à l'enquête publique simultanément au projet de plan de quartier Malley-Gare. La planification du futur quartier de Malley avance bien;
- d'octroyer les **Prix d'Encouragement de la Ville de Renens** 2014 pour des étudiants de l'ECAL à Mme Iris Andreadis, 2^{ème} année bachelor, section design, et à M. Jacques-Aurélien Brun, 2^{ème} année bachelor, section communication visuelle, et de leur donner la possibilité d'exposer leur travail, comme cela avait été fait pour l'édition 2013 à l'Espace CJS;
- d'accepter la mise en place d'un **demi-giratoire provisoire** à l'avenue du Silo 9, ceci afin de permettre l'accès aux différentes entreprises sur le chantier du nouveau gymnase;
- de valider le projet de nouvelle convention de l'Entente intercommunale **Mèbre-Sorge** entre les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice, qui régit l'exploitation et l'entretien des canalisations de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et qui sera soumis aux conseils communaux cet automne;

- de soutenir les **Design Days** 2014 qui se dérouleront du 25 au 28 septembre 2014 dans le bâtiment Mayer et Soutter par l'octroi d'une subvention, de prestations en nature par l'implication des services communaux et d'une garantie de déficit;
- de soutenir **Globlivres**, bibliothèque interculturelle de l'Association Livres sans Frontières, par le versement de la subvention 2014 prévue au budget;
- de verser la subvention prévue au budget 2014 à l'Association **Le Défi** pour la permanence-chômage;
- d'accepter la prise en charge des travaux de remplacement du système électrique de l'**Eglise de St-Joseph**, à Lausanne, conformément à la convention qui lie les Communes de Lausanne, Prilly et Renens;
- d'octroyer, à titre exceptionnel, un don de CHF 5'000.- à l'Association du Foyer de Malley, destiné à la rénovation du **foyer paroissial de Malley**, sis sur Renens (propriété de la Ville de Lausanne) dont le rôle dans l'actuel et futur quartier de Malley est important socialement parlant. Cette dépense engendrera un dépassement budgétaire;
- de valider le principe de développement d'un outil d'**analyse et de planification énergétique** du territoire pour Renens, conjointement avec Prilly, dans le cadre du partenariat avec CADOUEST (chauffage à distance);
- de transmettre le dossier relatif au projet urbain "**Demain Florissant**" au Canton pour examen technique préalable et de réaliser à cette occasion une présentation du projet et de son évolution au public (GIF, habitants, partis politiques et la population), ainsi que cela avait été mentionné au Conseil communal suite au dépôt de la pétition en septembre 2013. La Municipalité a informé le GIF de ce stade de la procédure et du fait qu'elle ne s'est pas encore déterminée sur la suite de la procédure (mise à l'enquête du projet de plan de quartier), consciente des enjeux et complexités politiques de ce projet qu'elle souhaite présenter à ce stade de son évolution;
- de supprimer la **récupération de chaleur** produite par la station transformatrice Ampère à laquelle sont raccordés le Centre technique communal et la piscine, ceci au vu des montants exigés pour sa rénovation jugés trop élevés vu son trop faible rendement;
- d'autoriser la Protection des biens communaux de l'Office régional de la Protection civile de l'Ouest lausannois à descendre la **cloche médiévale** du clocher du Collège de Renens-Village, dans le cadre d'un exercice, et de la stocker dans les Archives de la Ville de Renens dans l'attente d'une prochaine valorisation;
- confirmer l'ordre de démolition de 2001 de la maison dite "**Villa Murisier**" sise au chemin du Chêne 1. Cette démolition constitue une condition impérative du permis de construire du parking de la COOP délivré en janvier 2001. Cet immeuble est devenu totalement non-conforme à notre Règlement du plan d'extension tant en ce qui concerne le COS (Coefficient d'occupation du sol), que la distance au bâtiment voisin (parking) ainsi que la distance aux limites de la parcelle. La Municipalité avait sursis à cette démolition étant donné la pénurie qui existe en matière de logement. Mais des investissements de la part du propriétaire s'avèreraient nécessaires et ne peuvent s'effectuer dans ces conditions. En outre, avec les futurs chantiers de grande ampleur que sont le saut-de-mouton CFF en particulier le passage inférieur du Léman dès 2015 et la création de l'exutoire du ruisseau de Broye dès 2016, cette parcelle devra être libérée. Coop immobilier s'est engagé, dans la mesure où des objets se libéreraient dans les bâtiments de Renens-centre ou de Prilly-centre, à les proposer aux locataires. L'Office communal du logement s'est également mis à la disposition des personnes qui auraient besoin de soutien.

- de mettre en place un **concept d'accueil** des nouveaux collaborateurs de l'Administration communale, comprenant une plaquette d'accueil; cette décision fait partie des propositions issues de la démarche interne de l'Administration communale (Phare);
- de créer un **profil officiel de la Ville de Renens** sur les réseaux sociaux, à définir en collaboration avec une agence professionnelle expérimentée;
- de participer au **Clean-Up day 2014**, le 10 septembre prochain sur la place du Marché, par la tenue d'un stand de sensibilisation à la propreté de l'espace public avec un concours de basket-tri, récompensé par des lots éducatifs;
- d'autoriser l'organisation d'un **bouquet de chantier** à l'intention des ouvriers et mandataires qui travaillent dans le cadre de l'agrandissement du site scolaire et sportif du Censuy, le 18 septembre 2014;
- de mettre en œuvre les mesures prévues pour son territoire dans le **guide environnemental** - annexe au PALM de mars 2014 - à savoir de réaliser un concept "Nature et Paysage" à l'échelle des schémas directeurs, maître d'œuvre : SDOL (dans le cadre du plan directeur intercommunal) et de promouvoir l'utilisation du guide pratique dans ses services;
- d'accepter la venue du **cirque Starlight** sur le parking du Censuy du 30 mai au 3 juin 2015;
- d'adopter un système **d'évaluation des chefs de service** simplifié en remplacement de celui mis en place en 2011 mais peu utilisé et de l'appliquer annuellement, y compris en 2014. Cette adaptation répond au vœu de la Commission de gestion et du Conseil communal;
- d'entreprendre la **réfection de la route du refuge de Renens** par un procédé économique et écologique de décompactage et concassage sans ajout d'enrobé bitumeux et de poser des troncs d'arbre le long du chemin pour éviter le parking sauvage;
- d'attribuer, conjointement avec Prilly, **un mandat d'assistant de maître d'ouvrage** pour l'étude du Passage inférieur sous-voie de mobilité douce de Malley prévu dans le SDIM (Schéma Directeur Intercommunal de Malley) et dans le PALM;

La Municipalité a pris acte :

- du renouvellement de la validation du label "**Youp'là bouge**" (projet dont le but est de promouvoir le mouvement au quotidien dans les structures d'accueil) à la garderie communale Les Globe-Trotteurs pour la période 2014-2015;
- du déplacement de la **station-service CFF** au Nord de la gare, à l'Ouest de la Ferme des Tilleuls;
- du programme et du budget relatifs aux **Concerts d'été 2014**. La première soirée a eu lieu en présence de plus de trois cents personnes. La deuxième soirée a été annulée pour cause de pluie diluvienne;
- de la projection en plein air et gratuite "**La Piazzetta**" les 21 et 22 août sur la Place du Marché des films *Wadjda* (fiction, Arabie Saoudite, 2012) et *Chicken Run* (film d'animation, GB, 2000). Les deux soirées débutent par la projection de deux courts métrages. En cas de météo défavorable, les projections ont lieu à la Buvette de la Salle de spectacles à partir de 20h;

- du bilan positif de la **Fête des voisins** 2014 organisée par le Secteur Intégration et la CISE en collaboration avec des habitants des Corbettes, fête qui sera reconduite en 2015;
- du bilan de la **Permanence Info-Natu** pour le premier semestre 2014 (rapport transmis aux présidents de groupe, des commissions des finances et de gestion ainsi qu'au Bureau du Conseil communal, conformément à la nouvelle pratique en vigueur);
- du bilan 2014 du projet "**Sur le chemin de l'école**" (sensibilisation au français oral des enfants allophones démarrant le cycle primaire au mois d'août 2014);
- de la deuxième édition d'un **cours de français** pour femmes ayant des enfants en structure d'accueil collectif de jour dès septembre 2014;
- de l'organisation, par la CISE, de la **conférence-table ronde** *Ma langue d'origine : obstacle ou soutien à la langue scolaire ?* ouverte à tout public, le 17 septembre prochain à 20h00, à la salle de la Vaudaire du Collège du Léman;
- de l'organisation par le Service de la Sécurité sociale de la soirée de **préparation à la retraite**, le mardi 16 septembre 2014, à 20h00, à la Salle de spectacles;
- du courrier du Département de la santé et de l'action sociale concernant la mise en consultation d'un avant-projet de rapport présentant les pistes visant à améliorer la **santé bucco-dentaire** et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du Canton de Vaud. La Clinique dentaire de Renens participera en tant que région pilote à la mise en pratique du projet;
- du **rapport médical dentaire** scolaire pour l'année scolaire 2013-2014. Il en ressort une augmentation du nombre d'enfants n'ayant ni carie, ni obturation et une diminution du nombre d'enfants ayant des caries ou des bouches négligées par rapport à l'année dernière.

La Municipalité informe :

- de la **création de l'Association Hackuarium** au sein du projet UniverCité localisé dans le bâtiment des IRL. Cette nouvelle association aura pour objectif d'animer l'espace co-working, le laboratoire communautaire et d'accueillir les différents projets et entreprises qui gravitent autour de cette initiative.
- de la **signature de l'acte d'achat du bâtiment IRL** par CACIB SA mettant ainsi fin à deux ans de tractations.
- de la fin de **l'arrière-caution de CHF 200'000.-** en faveur du Canton dans le cadre du dossier IRL. Dans sa séance du 11 octobre 2012, le Conseil communal a autorisé la mise en place d'une arrière-caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton pour soutenir le cautionnement de CHF 1.0 million que ce dernier a pris envers la BCV afin de d'appuyer le démarrage dans de bonnes conditions des IRL plus SA (préavis N° 25-2012).

En date du 12 juin 2014, le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) a écrit à la Commune de Renens pour l'informer qu'elle est déliée de son engagement envers le Canton. En effet, celui-ci a également été délié de son engagement envers la BCV.

Cette évolution favorable est la suite de l'accord de partenariat conclu en janvier 2014 entre IRL plus SA et la holding SFF Arts graphiques SA, représentant le pôle imprimerie de la Fondation de la Famille Sandoz.

Cette évolution favorable, moins de deux ans après la situation d'urgence ayant nécessité l'engagement des autorités communales (Municipalité et Conseil communal) et du Canton, est réjouissante et justifie a posteriori cet engagement non usuel d'une commune pour soutenir des emplois et un savoir-faire.

LA MUNICIPALITÉ